



Commune d'Ecublens

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2021 à 20h00 à la salle Polyvalente de Promasens

Présidence Mme Colette Pache, Syndique
Présents 22 personnes, dont deux personnes sans droit de vote
Secrétaire Mme Eliane Gomonet, Secrétaire communale

A 20h00, La Syndique, Mme Colette Pache, salue les personnes présentes à cette assemblée communale ordinaire.

Cette assemblée a été convoquée légalement par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 48 du 3 décembre 2021, par affichage au pilier public, par insertion de la convocation sur le site internet de la commune et par envoi d'un tout-ménage.

L'assemblée communale nomme **2 scrutateurs** : MM. Jean-Dorthe et Bertrand Godel.

Colette Pache informe que Mmes Gomonet et Zeugin n'ont pas le droit de vote.

Il y a **20 participants** avec le droit de vote.

Colette Pache donne lecture du tractanda. L'ordre du jour présenté est accepté sans modification et l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Cette assemblée communale est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2021

Le PV de la dernière assemblée communale était à disposition au bureau communal et également sur le site Internet de la Commune. Il ne sera donc pas lu.

Question à l'assemblée : Avez-vous des remarques, ajouts, modifications à apporter ?

Réponse : pas de question ni de remarques.

Vote : **Oui : 15** **Non : 0** **Abstention : 0**

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Merci à Mme Gomonet pour sa rédaction.

2 Budget de fonctionnement 2022

2.1. Présentation du budget de fonctionnement

Monsieur Claude Conus présente le nouveau plan comptable MCH2. A sa lecture on peut constater qu'il est difficile de comparer avec les années 2020 et 2021. La grande partie des postes comptables ont été modifiés et/ou regroupés avec des nouveaux numéros. Les détails du budget de fonctionnement ont été envoyés aux habitants, ce budget ne sera donc pas lu dans sa totalité.

Avant de parcourir le budget, Monsieur Claude Conus souhaite relever deux points :

1. Le Conseil communal a décidé de confier l'encaissement des impôts au service des contributions dès 2022. Ce travail représente environ la moitié du temps effectué par la boursière et en comparant le montant demandé pour ce travail par le canton il en ressort qu'on est presque en équilibre. Cela permettra de diminuer le taux de travail de la boursière dès 2023 car la gestion des impôts antérieurs reste à la commune.
2. Le Conseil communal propose également une baisse d'impôt pour 2022 et ce taux sera réévalué chaque année lors de l'élaboration des budgets et sera soumis à l'assemblée communale pour approbation. Le taux qui sera proposé sous le point 2.2. sera valable pour l'année 2022.

M. Claude Conus parcourt le budget de fonctionnement dans les grandes lignes et relève quelques points, notamment :

Dans le fonctionnement « 0 »

En lien avec la nouvelle loi sur la protection des données qui entre en vigueur en 2022, le site internet doit être adapté à ces nouvelles normes.

Dans le fonctionnement « 1 » Sécurité

Une partie du salaire de la secrétaire se trouve maintenant dans cette fonction, car il est partagé en deux rubriques selon plan MCH2, ceci pour une meilleure répartition des frais.

1500.4200.01 Défense incendie

Le compte de la défense incendie a changé avec le nouveau plan comptable et se trouve dès 2022 dans le fonctionnement « 1 ».

Fonctionnement « 2 » écoles, éducation, etc.

Le point formation constitue un poste important du budget.

Fonctionnement « 4 » Santé

Il est relevé que les frais de la santé augmentent également.

Fonctionnement « 7 » Environnement et aménagement du territoire

Les comptes « eaux claires », « épuration » et « déchetterie » doivent s'équilibrer entre les taxes encaissées et les coûts.

Un excédent de charge de CHF 53'740.00 est prévu, cependant avec les transactions immobilières en cours, le résultat devrait être meilleur.

Questions :

M. Valentin Dougoud demande si la baisse d'impôt à 71% est prévu uniquement pour l'année 2022 ou également pour les années suivantes.

Réponse : Un plan financier a été établie pour les 5 prochaines années avec un taux de 71%. Il n'est pas prévu d'augmenter les impôts en 2023, toutefois des imprévus peuvent arriver, c'est pourquoi le taux sera réévalué chaque année, avec l'objectif de maintenir le taux stable.

M. Valentin Dougoud remercie le Conseil pour le geste à la population de baisser les impôts de 88% à 71%. Il demande d'analyser, lors de l'établissement des prochains budgets, une éventuelle baisse des impôts des contributions immobilières pour également faire un geste envers les propriétaires.

Le conseil prend note.

M. Bertrand Godel ne s'y retrouve pas avec les loyers de l'Auberge et des appartements de l'ancienne école.

Réponse : Avec MCH2 il y a une différence entre une fortune de bien administrative et financière. L'Auberge communale entre dans la fonction 9 et l'appartement dans l'administration communale qui se trouve dans la fonction 0. Le jeu de quille avec le montant de CHF 1'000.00 se trouve dans les biens administratifs.

2.2. Taux d'impôt

M. Valentin Dougoud demande comment l'encaissement des impôts sera fait à l'avenir par le canton, est-ce que les taux rémunérateurs et moratoires sont ceux appliqués par la commune ou ce sont les taux de l'Etat qui seront appliqués ?

Réponse : Il s'agit des taux définis par la commune. A présent c'est 5% mais elle n'a pas encore trouvé la base légale de ce taux.

M. Daniel Zito demande si dans les autres communes les impôts communaux et cantonaux sont toujours dissociés ?

Réponse : Oui

M. Jean Dorthe relève que malgré un excédent de charge de CHF 53'740.00 et avec une baisse d'impôt à 71%, la commune se trouve dans une très bonne situation financière.

2.3. Rapport de la Commission financière

La commission financière donne lecture du rapport et recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2022 ainsi que la baisse de taux d'imposition à 71% tels que présentés.

M. Bertrand Godel demande combien ça coûte la gestion de l'encaissement des impôts par le canton.

Réponse : Env. CHF 11'500.00 / année, le calcul se fait en pourcentage des impôts encaissés.

M. Bernard Dougoud explique qu'il a fait partie de ceux qui ont beaucoup réclamé pour la baisse du taux d'impôt. Il a apprécié d'avoir reçu par les divers organes des chiffres réalistes, qui ont été consultables à la maison. La baisse des impôts de 17 points est fortement appréciée et montre que si on veut on peut. Il félicite et remercie le Conseil communal pour ce geste.

Mme Colette Pache relève que le Conseil a eu la chance d'avoir repris les affaires avec des finances saines, avec des comptes qui ont été tenus correctement durant plusieurs années ce qui permet aujourd'hui d'en faire bénéficier les citoyens.

M. Bernard Dougoud répond que c'est juste, cependant ce sont les contribuables qui ont payés trop et trop longtemps.

2.4. Approbation du taux d'impôt 2022

Pas de questions, ni remarques. Mme Colette Pache propose de passer au vote la baisse du taux d'impôts de 88% à 71%.

Vote : **Oui : 15** **Non : 0** **Abstention : 0**

La baisse du taux d'impôts à 71% est approuvé à l'unanimité.

2.5. Approbation du budget de fonctionnement

Pas de questions, ni remarques. Mme Colette Pache propose de passer au vote le budget de fonctionnement.

Vote : **Oui : 15** **Non : 0** **Abstention : 0**

Le budget de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du budget d'investissements 2022

M. Claude Conus présente le budget d'investissement 2022.

Il relève que le montant de CHF 22'000.00 qui figure dans le compte *Administration générale – Exécutif (0120.5010.00)* est prévu pour la mise à jour de l'informatique. Ce montant inclut le matériel et la formation.

Compte 615 Routes communales : Le montant de CHF 120'000.00 est prévu pour deux tronçons de route (Route d'Eschiens et le Chemin d'En Sales) qui sont à refaire, notamment en dur, béton ou enrobé. C'est deux chemins sont souvent dégradés et démontés quand il y a des gros orages.

Concept de sécurité (6150.5020.00) : Le montant de CHF 20'000.00 figurant sur le budget d'investissement est prévu pour finaliser l'étude.

Compte 7101.5010.01 mise en œuvre des mesures du PIEP : Le montant de CHF 40'000.00 qui figure au budget est prévu pour l'étude du projet avec un bureau technique.

Compte 7101.5010.02 Plan PGEE (Plan général évacuation des eaux) :

Ce plan d'évacuation est obligatoire pour la commune qui a fait un projet il y a longtemps, cependant ce dernier n'a jamais été approuvé. Il est nécessaire de reprendre l'étude dès le début et ensuite la soumettre pour approbation à l'assemblée communale et au canton.

M. Dougoud Valentin : Félicite le responsable des routes du choix de goudronner le chemin.

M. Claude Conus mentionne que la priorité cette année est donnée à ces deux chemins, mais qu'il y aura dans le futur aussi d'autres routes qui devront être réparées et cela reste une préoccupation du Conseil communal de bien suivre ces besoins de réfections.

Dougoud Valentin demande comment le Conseil communal a prévu de financer ces investissements ?

Réponse : Avec les liquidités de la commune.

Plus de questions et de remarques, Mme Colette Pache donne la parole à M. Jean-Claude Godel pour la lecture du rapport de la commission financière.

3.1. Rapport de la Commission financière

La commission financière donne lecture du rapport concernant le budget des investissements 2022. Elle relève que le complément de CHF 20'000.00 pour l'étude du concept de sécurité des routes doit permettre de finaliser l'étude et que d'autres compléments ne seraient pas acceptables les prochaines années. Elle relève qu'un montant de CHF 30'000.00 a déjà été attribué à cette étude.

La Commission financière juge que ces 5 nouveaux investissements et le complément d'investissement peuvent être supportés par les finances de la commune, elle recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget d'investissement 2022 comme présenté.

3.2. Approbation du budget d'investissement

Plus de questions et de remarques. Mme Colette Pache propose de passer au vote le budget d'investissement.

Vote : **Oui : 15** **Non : 0** **Abstention : 0**

Le budget d'investissement est approuvé à l'unanimité.

Plan financier

M. Claude Conus affiche le plan financier 2022 – 2026 pour expliquer l'évolution des charges pour les 5 années à venir.

Rapport de la Commission financière

La commission financière donne lecture au rapport concernant la planification financière 2022-2026. Elle signale que la planification financière a été établie de manière plus détaillée que les années précédentes. Chaque catégorie du plan de financier a été chiffrée, ce qui permet une vision plus réaliste des finances de la commune pour les 5 prochaines années.

4. Approbation des nouveaux statuts de Cycle d'orientation de la Glâne (COGL)

Ces statuts, envoyés avec le tractanda et mis à disposition sur le site de la commune ne sont pas lus. Ces statuts ont déjà été validés par l'assemblée des délégués, cependant l'assemblée de ce soir doit également les approuver.

Pas de remarques, ni de questions, Mme Colette Pache passe au vote.

Vote : **Oui : 18** **Non : 0** **Abstention : 2**

Les nouveaux statuts du COGL sont approuvés à la majorité.

5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Pompiers Glâne Sud

Ces statuts, envoyés avec le tractanda et mis à disposition sur le site de la commune ne sont pas lus. Ces statuts ont déjà été validés par l'assemblée des délégués, cependant l'assemblée de ce soir doit également les approuver.

Questions :

M. Valentin Dougoud demande qui fait partie de la Commission financière ?

Réponse : Il y a un Conseiller.ère par commune dans cette commission.

M. Valentin Dougoud demande quel montant figurait sous art. 25, al 2 let a. Le nouveau montant est de CHF 6'000'000.

Réponse : Il y avait environ la moitié.

Plus de questions, ni de remarques. Mme Colette Pache passe au vote.

Vote : **Oui : 18** **Non : 0** **Abstention : 2**

Les nouveaux statuts sont approuvés à la majorité.

6. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne Veveyse (RGV)

Ces statuts, envoyés avec le tractanda et mis à disposition sur le site de la commune ne sont pas lus. Ces statuts ont déjà été validés par l'assemblée des délégués, cependant l'assemblée de ce soir doit également les approuver.

Pas de questions, ni de remarques. Mme Colette Pache passe au vote.

Vote : **Oui : 19** **Non : 0** **Abstention : 1**

Les nouveaux statuts RGV sont approuvés à la majorité.

7. Approbation du nouveau règlement de l'accueil extra-scolaire (AES)

Ce règlement, envoyé avec le tractanda et mis à disposition sur le site de la commune ne sera donc pas lu.

L'AES est désormais gérée par le groupe ACER et plus uniquement par la commune de Rue.

Pas de questions, ni remarques, Mme Colette Pache passe au vote.

Vote : **Oui : 20** **Non : 0** **Abstention : 0**

Le nouveau règlement de l'AES est approuvé à la majorité.

8. Information sur une étude de projet de fusion des 4 communes

Mme Colette Pache fait un rappel des étapes clés du projet de la fusion :

14.02.2021 : Les habitants d'Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue et Ursy se prononcent sur le lancement d'une étude de fusion à 6. Les habitants d'Ursy renoncent au projet.

31.08.2021 : Les Conseils communaux des 5 communes restantes se sont rencontrées à Ecublens et ont décidé de poursuivre la démarche. Ils conviennent de sonder leurs populations respectives sur un projet de fusion de la Glâne Sud à 4 ou 5 communes car la commune de Montet pourrait également fusionner avec sa voisine Ursy.

07.09.2021 : Une majorité d'habitants de Montet préfère l'étude de fusion avec Ursy. Montet quitte le navire. Le projet continue à 4.

13.02.2022 : Les habitants d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue se prononceront sur l'opportunité d'une étude de fusion à 4 pour former la troisième plus importante commune du district. Le résultat de ce sondage sera déterminant pour la suite à donner au projet.

Colette Pache évoque les avantages d'une fusion de commune qui sont notamment :

- Renforcer l'influence régionale des communes concernées au niveau politique
- Professionnaliser les services communaux
- Améliorer les prestations offertes à la population (env. 2'500 habitants)
- Gagner du temps dans le traitement des affaires courantes
- Offrir une plus grande rapidité de décision

Elle évoque également les désavantages :

- Perte de décision et d'autonomie au niveau local
- Diminution de la proximité entre la population et les autorités communales
- Dilution des petites communes
- Perte de l'identité villageoise

La prochaine étape est le sondage du 13 février 2022.

Les habitants vont recevoir en début d'année l'argumentaire pour se prononcer sur l'étude de fusion à 4 communes.

Questions :

M. Jean-Louis Dubler demande si le montant alloué par le canton est déjà connu ?

Réponse : Le chiffre n'est pas connu à ce jour

M. Daniel Zito demande si dans l'argumentaire, des chiffres plus précis seront donnés, car il trouve que la santé financière de la commune est bonne, mais celle des autres n'est pas connue.

Mme Colette Pache précise que dans l'argumentaire de début d'année il n'y aura pas de chiffre, car le projet se trouve actuellement au niveau du sondage. C'est une éventuelle étude qui donnera des chiffres. Pour pouvoir aller plus loin, le projet d'étude doit d'abord être accepté.

M. Valentin Dougoud apprécie ces arguments avantages et désavantages de façon neutre et demande si l'argumentaire envoyé au mois de janvier sera aussi sous cette formule.

Réponse : Oui mais avec un peu plus d'informations, cependant sans chiffre.

M. Bernard Dougoud relève que l'année passée lors de l'assemblée, le projet de fusion était prévu avec Rue uniquement. Est-ce que le projet est toujours d'actualité ? Que se passera t'il si une des 4 communes dit non ? Ceci devrait être mentionné dans l'argumentaire.

Réponse : L'idée de fusionner à 4 est d'un intérêt pour les 4 Conseils des 4 communes. Au cas où une commune devrait rejeter cette étude, il faudra revoir la chose. Actuellement, aucune autre solution n'est prévue car les 4 communes espèrent pouvoir réaliser cette étude.

M. Roger Butty demande à combien se monte une étude de fusion ?

Réponse : Entre CHF 20'000 à CHF 50'000. Le budget 2022 comprend un montant de CHF 20'000.00 (CHF 10.-/habitant).

M. Valentin Dougoud relève que les comptes des autres communes sont disponibles sur les sites respectifs, sauf ceux de la commune de Rue. Il trouve que pour la transparence il est indispensable que les comptes des 5 dernières années soient à disposition pour pouvoir les consulter.

Mme Colette Pache transmettra rapidement cette information aux autorités de la commune de Rue.

M. Jean Dorthe remarque que toutes les communes doivent jouer la transparence.

M. Laurent Dorthe informe que la commune de Rue est en cours d'installation d'un nouveau site et il se peut que prochainement ces informations soient accessibles.

9. Information sur l'avancement du concept de sécurité

M. Damien Wenger informe l'assemblée sur l'avancement du projet.

Ce dernier n'a ni été abandonné, ni été mis de côté, bien conscients que certains citoyens s'impatientent, mais il y a eu une série d'événements qui ont généré du retard au projet, notamment le changement de législature, le changement de commission d'urbanisme. Le premier jet du projet ne convainquait pas ou plus le nouveau Conseil en place ni la nouvelle commission d'urbanisme, ceci en lien avec la non-faisabilité des infrastructures précédemment prévues et des coûts de construction qui sont totalement hors propos pour une commune de la taille de la nôtre. N'allez pas croire non plus que les demandes et les attentes sur le sujet ne sont pas prise en compte, mais doivent rester quand même réaliste et proposer un projet qui sera réalisable et surtout supportable pour les finances de la commune.

Actuellement le « projet 2.0 » doit encore passer en commission d'urbanisme fin décembre puis il sera en mesure d'être présenté avant l'envoi au canton pour validation.

Une séance d'information et d'échange dédiée au concept de sécurité sera organisée d'ici fin janvier, début février. La population sera officiellement convoquée et l'architecte urbaniste sera présente pour répondre à un maximum de question surtout celles en lien avec la législation sur la circulation et les routes car ce domaine est quelque peu complexe pour nous.

10. Réponses aux questions de la dernière assemblée

Une question qui a été posée lors de la dernière assemblée du mois de juin par M. Bernard Dougoud : « Existe-t-il une aide financière du canton pour une étude de fusion ».

Réponse : Non, aucune subvention n'est allouée.

11. Divers

Ordures ménagères

M. Laurent Dorthé informe l'assemblée concernant les Moloks et suite à la dernière assemblée lors de laquelle il a dit que des chiffres précis seraient présentés.

Plusieurs problèmes se sont exposés au Conseil communal :

La proposition des Moloks a été mise en avant pour avoir une disponibilité permanente pour décharger des déchets, ceci n'est pas remis en question, et pour une proximité avec les habitants. Ce 2^{ème} argument pose problème car à Eschiens la commune ne possède pas de terrain et Villangeaux se trouve en zone agricole, donc impossible de mettre quoi que ce soit à l'enquête à ce niveau.

La seule possibilité pour une installation de Moloks aujourd'hui serait à l'abri PC. Cela impliquerait la suppression de places de parcs et le Conseil communal ne trouve pas cette solution judicieuse. Il a donc pris position en s'appuyant sur le résultat du sondage qui, nous le rappelons, favorisait la continuité du système en place, pour cette raison le Conseil a décidé de ne pas aller plus loin, du moins pour l'instant avec ce système.

La question de l'installation de containers a également été avancée lors de de la dernière assemblée et ils se sont également penchés sur cette solution et divers points ont été relevés.

Où va-t-on poser les containers, car bien que le problème de terrain ou de zone agricole ne pose pas vraiment de problème ici, on ne va pas pouvoir les attacher à un piquet au bord de la route. Quelques endroits pourraient malgré tout se prêter à accueillir un ou plusieurs containers, il ne faut cependant pas mettre de côté le désagrément des odeurs, surtout l'été. Des solutions vont être réfléchies parallèlement à l'avancement du concept sécurité, certains aménagements pouvant servir aux deux causes. Comment gérer la dépose sauvage de sacs non taxés ou par des citoyens d'autres communes ? Le Conseil ne va pas demander des autorisations pour installer des caméras de surveillance sur la voie publique à chaque container !

Comme il a déjà été remarqué ces derniers temps, certains citoyens déposent leurs sacs le lundi soir, ou même le lendemain ou encore à des endroits complètement incongrus dans le village. Il y a aussi depuis quelque temps, des sacs non taxés.

Le Conseil ne pense pas que ça soit le bon chemin pour faire évoluer la situation et ils vont devoir prendre des mesures afin de régulariser la situation et mettre fin à ce comportement de non-respect de la propreté au village.

Le Conseil communal a constaté que la solution du container avait déjà pris forme à quelques endroits. Bien sûr fréquemment dans des exploitations agricoles mais pas seulement. Ayant pris connaissance de cela, le Conseil communal a donc décidé de vous laisser la possibilité, après consultation de vos propositions d'installer un container à un endroit adéquat pour un quartier ou un secteur de village. Ceci dans une proportion correspondante aux habitants afin que le camion, qui doit pouvoir y accéder, ne doive pas vider 30 containers dans le village. Petite ombre au tableau, selon le règlement du 8 janvier 2001 relatif à la gestion des déchets, chapitre 3, article 13, al. 2, je cite "les frais d'acquisition de sacs, containers et les autres frais occasionnés par la présentation des déchets en vue de leur collecte sont à la charge des usagers".

M. Daniel Zito demande si des propositions peuvent être faites ou faut-il attendre sur les propositions de la commune ?

Réponse : Les habitants dans les quartiers peuvent s'organiser entre eux et soumettre leurs propositions au Conseil communal.

M. Valentin Dougoud demande si le Conseil communal a déjà pensé à fouiller les sacs non taxés afin d'identifier la ou les personnes ?

Réponse : Oui, cependant le règlement ne le permet pas. Seul un service avec personnes habilitées à cette procédure peut le faire. C'est un aspect à voir avec la voirie de Rue.

M. Daniel Zito demande pourquoi ne pas utiliser une ou deux places devant l'abri PC pour installer un container enterré ?

Réponse : Un Molok prendra plus qu'une place de parc, plutôt 3 à 4. De plus, si la commune investit dans ce système-là, l'équité avec Villangeaux et Eschiens ne serait à ce moment plus respectée.

M. Valentin Dougoud relève qu'il y a certes une demande de certains citoyens pour des Moloks, mais aussi une grande majorité qui ne dit rien. Il y a des personnes qui ont un container et qui ne souhaitent pas forcément transporter les déchets volumineux à un Molok. Il a constaté que beaucoup de personnes se sont déjà équipées avec des containers de 800L. M. Dougoud relève que pour lui, cette solution est une bonne alternative.

Défibrillateur

M. Bertrand Godel demande où le défibrillateur sera posé.

Réponse : La commission financière a fait une remarque qu'il serait judicieux d'installer dans chaque village un appareil. Selon le conseil donné par le revendeur, ce n'est pas pertinent d'installer 3 défibrillateurs dans un village comme Ecublens. Pour cette raison, un seul appareil a été mis au budget et sera installé à l'abri PC en 2022.

M. Bernard Dougoud demande si une formation sera prévue pour les citoyens ? Est-ce qu'il y aura une ou des personnes attirées pour cette utilisation ?

Réponse : Cet appareil est très simple d'utilisation. Lors de l'achat une formation est proposée à un certain nombre de personnes.

M. Sébastien Wirz explique que c'est simple d'utilisation et pas besoin d'être formé, cependant il faut juste savoir où coller les badges.

Arrêt de bus

M. Sébastien Wirz demande si un arrêt de bus à Eschiens village serait une éventualité pour pouvoir se mettre à l'abri en cas de mauvais temps. Il demande si cette requête est prévue dans le concept de sécurité.

Réponse : C'est prévu dans le concept de sécurité. Cependant, l'arrêt d'Eschiens est le seul retenu dans le concept de sécurité. A Ecublens les élèves se mettent sous le porche de l'administration et dans l'entrée couverte de l'abri PC.

Travaux voirie

M. Valentin Dougoud demande qu'en est-il avec l'employé communal (voirie) qui a démissionné et le nouveau titulaire du poste. L'ancien Syndic disait qu'il y a des intéressés et qu'ils y'avaient des candidatures. Il constate que c'est la commune de Rue qui est mandatée pour le service de voirie. Il souhaite connaître les conditions pour les travaux de voirie que la Commune de Rue effectue pour Ecublens.

Réponse : Une convention a été établie avec la Commune de Rue. Il s'agit d'un tarif horaire pour la Main d'œuvre qui s'élève à CHF 50.00/h.

M. Valentin Dougoud demande pourquoi la commune a mandaté la voirie de Rue pour faire les travaux dans la commune d'Ecublens, puisqu'il y avait des personnes intéressées.

Réponse : Aucune offre n'est parvenue à la commune.

M. Valentin Dougoud demande s'il n'aurait pas été judicieux de refaire un appel en indiquant les tarifs, car les gens ont cru qu'il s'agissait d'un tarif de CHF 30.00/h.

Réponse : Un appel a été fait à la population, mais il est vrai sans indication du tarif. Aucune postulation n'est arrivée à l'administration, ni aucune question concernant les conditions de prestations.

Déneigement d'accès « Famille Müller »

M. Valentin Dougoud a constaté qu'un déneigement du chemin d'accès de la famille Müller se fait et il se demande si c'est la commune qui le fait ? Il demande également si ce Monsieur est habitant de la commune ou uniquement résident secondaire ? Selon son information, M. Müller a déposé ses papiers dans une autre commune et il a été décidé qu'il n'y avait plus d'entretien sur ce chemin. Depuis 2016 le déneigement de ce chemin d'accès se fait de nouveau. Pour justifier le service de déneigement le propriétaire devrait déposer ses papiers dans la commune.

Réponse : Ce chemin est actuellement déneigé à cause des 100 premiers mètres qui sont communaux. Le sujet sera traité à la prochaine séance du Conseil communal, car l'état de cette route pose de plus en plus de problème pour le déneigement.

Avancement nouvelle école

M. Valentin Dougoud demande des nouvelles par rapport au projet d'école, à l'entrée de Promasens.

Réponse : Le groupe de travail est dans l'attente de la validation du terrain par la commune de Rue. A l'heure actuelle, il ne reste plus que 2 endroits potentiels. De plus ample information seront données à la prochaine assemblée au printemps.

M. Valentin Dougoud demande qui payera pour le changement de zone d'activité ?


Réponse : La commune de Rue prendra en charge les frais.

La parole n'étant plus demandée, Mme Colette Pache clôt cette assemblée communale en remerciant les citoyens présents et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. L'assemblée communale se termine à 21h40.

Au nom du Conseil communal


Colette Pache
La Syndique




Eliane Gomonet
Secrétaire communale

